



Votants : 75

Convocation du Conseil d'Agglomération :  
le 17 juin 2025

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du 23 juin 2025

### AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET HABITAT DURABLES - APPROBATION DE LA MODIFICATION N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL DÉPLACEMENT (PLUI-D)

#### **Titulaires et suppléants présents :**

Stéphanie ANTIGNY, Jérôme BALOGE, Annick BAMBERGER, Jeanine BARBOTIN, Fabrice BARREAULT, Daniel BAUDOUIN, Jean-Michel BEAUDIC, Gérard BOBINEAU, Claude BOISSON, François BONNET, Sophie BOUTRIT, Christian BREMAUD, Sophie BROSSARD, Françoise BURGAUD, Alain CANTEAU, Alain CHAUFFIER, Clément COHEN, Olivier D'ARAUJO, Jean-Pierre DIGET, Romain DUPEYROU, Emmanuel EXPOSITO, Noélie FERREIRA, Elsa FORTAGE, François GIBERT, Anne-Sophie GUICHET, François GUYON, Thibault HEBRARD, Nadia JAUZELON, Guillaume JUIN, Gérard LABORDERIE, Lucien-Jean LAHOUSSE, Anne-Lydie LARRIBAU, Alain LECOINTE, Gérard LEFEVRE, Alain LIAIGRE, Sonia LUSSIEZ, Elisabeth MAILLARD, Sophia MARC, Sébastien MATHIEU, Dany MICHAUD, Marie-Paule MILLASSEAU, Marcel MOINARD, Lucy MOREAU, Aurore NADAL, Rose-Marie NIETO, Frédéric NOURRIGEON, Richard PAILLOUX, Eric PERSAIS, Franck PORTZ, Laurence REY, Claire RICHECOEUR, Corinne RIVET BONNEAU, Nicolas ROBIN, Agnès RONDEAU, Jean-François SALANON, Dominique SIX, Johann SPITZ, Mélina TACHE, Philippe TERRASSIN, Séverine VACHON, Yvonne VACKER, Florence VILLES, Valérie VOLLAND, Lydia ZANATTA.

#### **Titulaires absents ayant donné pouvoir :**

Ségolène BARDET pouvoir à Nicolas ROBIN, Jacques BILLY pouvoir à Johann SPITZ, Marie-Christelle BOUCHERY pouvoir à Romain DUPEYROU, Yamina BOUDAHMANI pouvoir à Aurore NADAL, Christelle CHASSAGNE pouvoir à Eric PERSAIS, Patricia DOUEZ pouvoir à Franck PORTZ, Cathy Corinne GIRARDIN pouvoir à François GIBERT, Philippe LEYSSENE pouvoir à Nadia JAUZELON, Elmano MARTINS pouvoir à Dominique SIX, Florent SIMMONET pouvoir à François GUYON, Nicolas VIDEAU pouvoir à Rose-Marie NIETO.

#### **Titulaire absent suppléé :**

Philippe MAUFFREY par Laurence REY.

#### **Titulaires absents :**

Cédric BOUCHET, Gérard EPOULET, Florent JARRIAULT, Bastien MARCHIVE.

#### **Titulaires absents excusés :**

Thierry DEVAUTOUR, Christophe GUINOT.

#### **Titulaire absent non représenté pour déport :**

Michel PAILLEY

**Président de séance :** Jérôme BALOGE

**Secrétaire de séance :** Claire RICHECOEUR

## COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

### CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU LUNDI 23 JUIN 2025

#### AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET HABITAT DURABLES - APPROBATION DE LA MODIFICATION N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL DÉPLACEMENT (PLUi-D)

Monsieur **Jérôme BALOGE**, Président, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération du Niortais (CAN) en date du 25 février 2025 ;

Vu la délibération du 8 février 2024 approuvant le Plan Local d'Urbanisme intercommunal Déplacement (PLUi-D) de la CAN ;

Vu la délibération du 30 septembre 2024, portant engagement de la modification n°1 du PLUi-D ;

Vu la délibération du 16 décembre 2024, portant engagement de la modification n°2 du PLUi-D ;

Vu la notification du projet aux Personnes Publiques Associées ;

Vu les réponses des Personnes Publiques Associées ;

Vu la décision du Président du Tribunal Administratif de Poitiers n°E24000151/86 en date du 17 décembre 2024, désignant le commissaire enquêteur ;

Vu les pièces du dossier soumis à enquête publique ;

Vu l'arrêté du 24 février 2025, portant organisation de l'enquête publique unique relative aux projets de modification n°1 et n°2 du PLUi-D ;

Vu le rapport et les conclusions (avis favorable) du commissaire enquêteur en date du 26 mai 2025 ;

Pour rappel, la présente modification avait d'abord pour objectif d'adapter les dispositions réglementaires dans l'optique de répondre au recours gracieux de la Préfecture des Deux-Sèvres contre le PLUi-D reçu le 15 avril 2024, plus précisément :

- Corriger une erreur matérielle en matière de prise en compte des zones inondables sur des secteurs identifiés par la Préfecture (Brûlain, Épannes, Prahecq et Saint-Hilaire-la-Palud) ;
- Modifier les dispositions du règlement littéral relatives aux Espaces Boisés Classés, en supprimant les paragraphes jugés illégaux.

Cette procédure a également été l'occasion de réaliser des adaptations dans les autres pièces du PLUi-D.

Le dossier a été notifié aux Personnes Publiques Associées (PPA) qui ont formulé certaines remarques, notamment par l'État par la Direction Départementale des Territoires (DDT), qui indique que :

- La possibilité de déroger à l'installation de stationnement vélo, sous conditions, prévue dans le projet de modification n°1 ne respecte pas le Code de la Construction et de l'Habitation.

*Cet élément est supprimé du projet de modification n°1 du PLUi-D.*

- L'Emplacement Réservé (ER) prévu Rue d'Antes à Niort pour la réalisation d'un cheminement piéton dans le périmètre d'un Espace Boisé Classé (EBC) nécessite d'être complété en mettant en évidence l'EBC et en justifiant que la réalisation du cheminement piéton n'aura aucun impact sur le boisement existant protégé.

*A la demande de la ville de Niort, cet ER est abandonné et donc supprimé du projet de modification n°1 du PLUi-D.*

Par ailleurs, une enquête publique unique a été organisée, portant à la fois sur la modification n°1 du PLUi-D mais aussi sur la modification n°2 du PLUi-D engagée au conseil d'agglomération du 16 décembre 2024. Elle s'est tenue au siège de la Communauté d'Agglomération du Niortais et dans les 40 communes membres du lundi 24 mars 2025 à 9h00 au lundi 28 avril 2025 à 17h00. Quatre permanences se sont tenues :

- Le lundi 24 mars de 10h00 à 12h00 au siège de Niort Agglo
- Le lundi 31 mars de 15h00 à 17h00 en Mairie de Saint-Gelais
- Le mercredi 9 avril de 10h00 à 12h00 en Mairie de Beauvoir-sur-Niort
- Le lundi 28 avril de 15h00 à 17h00 en Mairie de Mauzé-sur-le-Mignon

Pendant toute la durée de l'enquête, le public avait la possibilité de déposer une contribution selon les modalités suivantes :

- Sur les registres d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés, ouverts au siège de la CAN ainsi que dans les mairies des 40 communes membres de la CAN ;
- Sous format électronique sur le registre dématérialisé dédié à l'enquête publique ;
- Par courrier électronique ;
- Par courrier postal à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur.

Une fois l'enquête terminée, le commissaire-enquêteur a adressé un procès-verbal de synthèse à l'attention de M. le Président le 6 mai 2025 indiquant que 33 contributions ont été déposées par le public réparties comme suit : 10 sur le registre dématérialisé, 4 par courriel, 6 sur le registre d'enquête présent au siège de la Communauté d'Agglomération du Niortais (CAN) et 13 sur les registres d'enquête présents dans les mairies. 8 observations concernent l'objet de la présente enquête tandis que 25 sont jugées sans rapport avec les procédures en cours.

La CAN y a répondu le 20 mai 2025 en précisant que parmi les contributions :

- Certaines n'engendrent pas de modification : elles font écho à l'avis de l'Etat ou elles ne font que confirmer le contenu de la Modification ou elles ne concernent pas l'objet de la Modification.
- Une demande conjointe de deux communes de la CAN engendre des précisions sur les couleurs des menuiseries dans le règlement littéral relatif aux trames patrimoniales, hors PDA.

Puis, le commissaire enquêteur a transmis son rapport et ses conclusions le 26 mai 2025, y donnant un avis favorable.

Le rapport d'enquête est annexé à la présente délibération.

La Communauté d'Agglomération du Niortais considère alors que la modification n°1 du PLUi-D est prête à être approuvée, conformément à l'article L.153-47 du Code de l'Urbanisme.

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Approuve la modification n° 1 du PLUi-D de la CAN telle qu'elle est annexée ;
- Autorise le Président, ou le Vice-Président Délégué, à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cette délibération.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 75

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

**Claire RICHECOEUR**

**Jérôme BALOGÉ**

**Secrétaire de séance**

**Président**